

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014 n° 55/2014

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
DESIGNATION DU CABINET CGCB POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE
DANS LE CADRE DE L'APPEL INTRODUIT PAR MONSIEUR ET MADAME RICARD

L'an deux mille quatorze et le dix neuf novembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

17 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Cédric LIGNON, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

2 procurations : Martine ROUBY à Claude CODORNIU, Carole SARDA à Christine CHORIN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc MOREL.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Vu la requête présentée par Monsieur et Madame Daniel RICARD enregistrée au greffe de la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE, en date du 20/02/2014, pour appel du jugement n°1200066 du Tribunal Administratif de MONTPELLIER du 19 décembre 2013 (rejet d'une demande d'annulation d'un permis de construire PC n° 01125811L0001/-02 des 01 02 2011 et 29 08 2011 délivré à Monsieur et Madame BEL),

Monsieur le Maire propose de désigner la SCP D'AVOCATS CGCB et Associés, 8 place du Marché aux fleurs 34 000 Montpellier, pour représenter la Commune dans cette instance.

Le Conseil Municipal

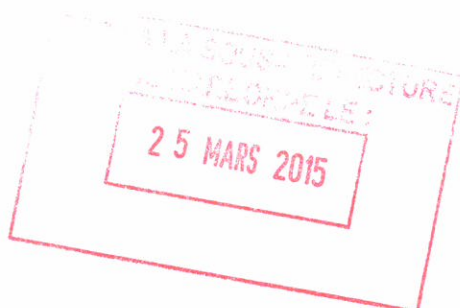
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DESIGNE la SCP d'avocats CGCB et Associés pour représenter la commune auprès de la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 25/3/15
et de sa publication le 25/3/15



Claude CODORNIU